Existe t-il un texte qui interdise aux mineurs de consommer du tabac ?

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 24 juin 2018

Bonjour.

Légalement, les mineurs n'ont pas le droit d'acheter de tabac. Mais existe-il un texte qui interdise aux mineurs de CONSOMMER du tabac ?

Je ne trouve pas de réponse à ma question.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.

Cordialement.

Réponse :

Concernant les mineurs, la loi ne vise pas l'interdiction de fumer mais l'interdiction de vente.

Seul l'article R3512-9 du code de la santé publique vise indirectement les mineurs en leur interdisant d'accéder aux fumoirs organisés au sein des lieux où fumer est interdit.

> R3512-9 Les mineurs ne peuvent accéder aux emplacements mentionnés au premier alinéa de l'article R. 3512-3.

Sources complémentaires : Ministère des solidarités et de la santé :Tabac et mineurs

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac